

# Une chaîne solidaire

Marianne Marouani-Jacquemin

L'association MAMI propose un espace réunissant les enfants et les seniors. Rencontre avec Marianne Marouani-Jacquemin, sa directrice.

## Le Furet :

Comme votre sigle le laisse penser - "Maison d'Accueil Multiservice Intergénérationnelle" - vous vous êtes d'abord intéressée aux personnes âgées lors de la création de l'Association en 2003. Pour autant, l'idée d'offrir un espace d'animation qui réunisse les seniors et les enfants, sur certaines activités, a été présente dès le début. Comment vous est venue cette idée ?

## Marianne Marouani-Jacquemin :

A l'origine de cette idée, une étude du Cedis (centre départemental pour l'insertion sociale) qui soulignait les freins à l'insertion rencontrés par les 10 000 allocataires du RMI accompagnés vers l'insertion professionnelle dans le Var.

Ces personnes ne pouvaient se rendre disponibles pour des démarches d'emploi pour deux raisons : l'absence de solution de garde pour leurs enfants (20 % des allocataires interrogés) et, pour 5 % d'entre eux, leur organisation de vie où ils échangeaient contre loyer ou repas des services aux personnes dépendantes de leur entourage.

Dans le cadre de la décentralisation du RMI, le Conseil Général du Var a souhaité offrir à ces personnes les conditions pour réussir leur accès à l'emploi et a missionné Cedis d'élaborer des propositions d'actions-leviers afin de remédier efficacement aux freins qu'elles rencontraient.

Le Président du Conseil Général du Var, M. Lanfranchi, dans le cadre d'une dynamisation du territoire, a intégré les propositions du Cedis parmi les 32 contrats d'objectifs du Conseil Général, à savoir un Contrat "Maison d'Accueil Multiservice Intergénérationnelle" et un Contrat "Micro-Crèches". Ces contrats sont à l'initiative de M. Heintz, Directeur Général des Services.

Il faut également rappeler que M. Falco, ancien Ministre aux Personnes Agées, suite aux incidents de la canicule de 2003,

avait interpellé les acteurs locaux afin qu'ils trouvent des solutions à la grande solitude des personnes âgées vivant à domicile.

C'est dans ce contexte précis, qui croise des préoccupations liées aux personnes allocataires du RMI d'un côté et, de l'autre, des préoccupations liées aux personnes âgées, qu'a vu le jour le projet MAMI, réponse concrète aux constats suivants :

- du côté des allocataires : indisponibilité pour engager des démarches sociales et professionnelles ; absence de qualification pour répondre aux offres d'emploi sur des métiers de services aux personnes, actuellement en tension ;
- du côté des employeurs : un besoin de main d'œuvre qualifiée insatisfait ; des structures d'accueil de jour pour enfants et personnes âgées en nombre insuffisant sur le Var.

A partir de ces constats, la conjugaison des différents paramètres qui entrent dans la composition du projet a semblé évidente à l'ensemble des acteurs qui y ont participé. Ce projet a donc deux volets complémentaires : la création d'une Maison d'Accueil Multiservice Intergénérationnelle et la création de Micro Crèches. Ces dernières doivent résoudre le problème de garde d'enfant ; générer des emplois favorisant l'insertion professionnelle des allocataires du RMI ; adapter les horaires au public concerné ; tester différentes formules de garde, y compris des micro-crèches itinérantes.

En 2004 s'ouvrent des multi-accueils itinérants, toujours intergénérationnels, qui prennent également en compte la dimension d'insertion socio-professionnelle.

M. M-J : En effet, l'étude des besoins sur le département du Var avait mis en lumière que les réponses à apporter aux freins à l'insertion devaient comporter une approche rurale et une approche urbaine. La dimension de l'insertion professionnelle est le "matériau constituant" de tous les projets MAMI et concerne à la fois des structures d'accueil itinérantes et sédentaires. Il s'agit de se déplacer auprès des maisons de retraite et de travailler sur des activités partagées avec d'autres associations. Le fondement de tous les projets est le même :

- créer les conditions de l'insertion en réservant un accès prioritaire aux publics RMI et

demandeur d'emploi et réserver 65% des places en micro-crèche pour leurs enfants.

- 50% des salariés sont des personnes allocataires du RMI et/ou demandeur d'emploi en cours de formation sur des métiers de services aux personnes, en lien avec les préconisations de la loi de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo.

- Une ouverture sur un partage intergénérationnel par des activités ouvertes à tous les âges.

En ce qui concerne la chronologie des implantations de structure, elle a été planifiée suite à une phase expérimentale qui s'est déroulée sur la Communauté de Communes de Ste Baume Mont Aurélien. L'évaluation positive de cette formule a permis la création de deux autres structures itinérantes sur le haut Var, en milieu rural. Il est vrai qu'elle apporte une réponse concrète, immédiate et peu coûteuse et favorise de surcroît l'intégration des nouveaux arrivants. Deux structures sédentaires ont été réalisées, une à proximité des quartiers ouest de Toulon en février 2004 et une autre en bas de tour du quartier de la Beaucaire, en mars 2005. Elles concilient service de proximité et service adapté aux personnes.

## Le Furet :

Connaissez-vous déjà des structures de ce type ?

M. M-J : Le Cedis et un groupe d'allocataires du RMI sont allés interroger les structures innovantes sur tout le territoire national. Il faut reconnaître que toute démarche de projet, une fois le diagnostic posé, recense les expériences innovantes pour s'en inspirer. Rien ne se crée !





**Le Furet :**

**Monter ce projet a-t-il été difficile ?**

M. M-J : Non car le projet MAMI micro-crèche est l'aboutissement d'une logique de service public à l'écoute des besoins des administrés. C'est parce qu'il découle d'une commande publique associant dispositif d'insertion de lutte contre la précarité et volonté territoriale de mobiliser des moyens pour s'assurer de leur efficacité, qu'il est si pertinent.

**Le Furet :**

**Aujourd'hui que ce projet a pris corps, quelle est la réalité de l'accueil pour les enfants, les personnes âgées et celles qui cherchent une insertion socioprofessionnelle ?**

M. M-J : Pour les enfants, la réponse revêt un aspect quantitatif et un aspect qualitatif. Sur le département, nous recevons 50 % de parents allocataires du RMI ou demandeurs d'emploi et nous refusons les délais d'attente entre la demande d'inscription et l'accueil de l'enfant.

Pour autant, tous les parents ne sont pas dans une démarche de recherche d'emploi. Pour être efficaces, il nous faut accepter cette donnée comme comprise dans un temps défini et comme une des marches de l'escalier qui conduit à l'emploi et à l'indépendance financière.

**Pour répondre aux besoins des parents,** il nous faut respecter des temps de garde occasionnels. Dans le milieu rural, la demande des parents est différente dans le sens où les établissements d'accueil sont peu nombreux, voire inexistants. La formule "itinérante" comble bien cette attente.

Nous convenons avec les Communautés de Communes que nous ne serons présents que 3 ans de façon à ce qu'elles se dotent de structures sédentaires si nous confirmons les besoins.

**Pour les personnes âgées en accueil de jour,** 60 % d'entre elles sont prises en charge par l'aide sociale du Conseil Général. Indirectement, nous allongeons la durée de leur maintien au domicile.

**Le Furet :**

**Au quotidien, comment ça se passe ?**

M. M-J : Le principe général, c'est de proposer en permanence disponibilité et écoute. La MAMI est une organisation qui repose sur la conviction que nous sommes tous un brin d'humanité en train de s'accomplir. Donc, nous proposons une chaîne solidaire qui ne répond pas à toutes les attentes mais s'y attelle.

C'est une maison familiale traversée par les destins des adhérents qui partagent un rythme de vie sécurisant à un moment donné et dans un lieu donné.

Dans le concret, cela veut dire "accompagner" les parents qui ne peuvent pas payer les frais de garde pour qu'ils puissent continuer à confier leurs enfants, en associant les acteurs sociaux à la résolution de problème et à la prise en charge des frais de garde ; c'est répondre la veille pour le lendemain à l'accueil de l'enfant parce que le parent a trouvé une formation ou un travail ; c'est aller avec le plombier au domicile d'un senior qui rencontre un problème domestique ; c'est mettre une assiette de plus après un coup de téléphone d'un senior un peu triste.

En bref, c'est tenter de résoudre au quotidien des inconvénients mineurs qui deviennent majeurs quand ils restent sans solution.

Mais pas seulement : c'est aussi des exclamations de joie, des éclats de rire, des regards éclairés, des sourires lumineux de tous, seniors, parents, enfants, partenaires, salariés et Présidente de l'Association comprise ! Alors, on est rempli du sentiment, qui s'impose comme une évidence, d'être utile et bien à notre place de maillon de la chaîne intergénérationnelle.

**Le Furet :**

**Que peut-il arriver à la MAMI ?**

M. M-J : Que les parents allocataires du RMI trouvent un emploi et aillent s'inscrire dans une structure petite enfance pour un accueil régulier.

Que les salariés réussissent le diplôme d'auxiliaire de puériculture et signent un contrat de travail en CDI dans une structure petite enfance. Les adultes qui suivent une activité viennent pour rencontrer les seniors et confier leurs petits chagrins. Les seniors sortent de leur solitude et recréent des liens qu'ils poursuivent hors de la MAMI. Des groupes d'amitié se constituent et, à l'occasion des anniversaires, ils partagent des moments d'émotions. Des personnes âgées, qui résident dans les maisons de retraite voisines qui font partie du réseau "gérontologie" du Var, viennent participer à nos activités, informatiques notamment.

Chacun trouve à vivre à la MAMI le confort, les rencontres, la tendresse qu'il cherche et la tranquillité s'il la souhaite.

**Le Furet :**

**Des exemples d'activités communes et leur fonctionnement ?**

M. M-J : Des activités de peinture, lecture, chant, danse, sorties découverte de sites

(fermes pédagogiques, cirques, théâtres, marchés, médiathèques, ...), réalisations autour des événements qui ponctuent l'année (Noël par exemple).

**Le Furet :**

**Quelques chiffres-clés ?**

M. M-J : L'Association MAMI, c'est 600 adhérents. Chez les seniors, 60 inscrits et 121 adhérents pour les activités, soit une multiplication par 3, entre janvier et septembre, du nombre de nos adhérents. Pour l'accueil des enfants, 331 familles confient 350 enfants dont 101 sont des familles percevant le RMI ou le DE, soit 107 enfants. Les salariés sont au nombre de 54 dont 29 allocataires du RMI, 27 d'entre eux sont en cours de formation diplômante et certains conjuguent même plusieurs formations : CAP Petite Enfance, préparation aux épreuves d'entrée à l'École d'Auxiliaire de Puériculture puis formation sur 1 ou 2 ans selon les cursus choisis.

**Le Furet :**

**Quels sont vos vœux pour demain ?**

M. M-J : Permettre aux "offreurs de services" de réussir leurs démarches vers l'emploi. Rapprocher de l'emploi tous nos salariés en cours de professionnalisation. Diminuer de 50 % les subventions de nos partenaires du Conseil Général et de Toulon Provence Méditerranée. Obtenir notre certification Management qualité ISO 2001. C'est une aventure extraordinaire qui nous incite à une énorme humilité devant le courage de nos adhérents.

Nous remercions bien sûr l'ensemble de nos partenaires car, une volonté politique sans moyens financiers, c'est une lettre morte.

Marianne Marouani-Jacquemin, Directrice de l'association MAMI

Photo de l'association MAMI

**Les participants**

Les services du Conseil général du Var, PMI, PAPH, insertion des allocataires du RMI, Europe Communication et la cellule "évaluation des dispositifs des politiques sociales", les institutions telles que la CAF, la CRAM, la Région, la DRTEFP, la DDTEFP, Toulon Provence Méditerranée (communauté d'agglomération), le CCAS de Toulon dans le cadre du CLIC de niveau 2, le Cedis et partenaires opérateurs de l'insertion (CIDF, CESAME, IFAPE), organismes de formation (IFSJ, APP, Croix-Rouge) et la Mairie de Toulon.